

RÉUNION DU 23 JUIN 2011

L'an deux mil onze, le vingt trois juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAVIGNÉ, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian GRIMAUD, Maire.

Étaient présents : MM. Grimaud, Vaillier, Mmes Das Neves, Blain, MM. Marchand, Mézil, Lafréchoux, Barré, Colin, Roquet, Allain, Mme Delagrance, M. Sicard, Mme Bouyer.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut délibérer.

Madame Carole BLAIN a été élue secrétaire de séance.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Messieurs COLIN et ROQUET, Mesdames DELAGRANGE et BOUYER ont quitté la salle de réunion du conseil municipal avant le début des délibérations, le quorum étant toujours atteint le conseil a pu valablement délibérer.

VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2011

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents vote les propositions nouvelles du budget supplémentaire de l'exercice 2011.

- INVESTISSEMENT
 - Dépenses : 51 914.86 €
 - Recettes : 51 914.86 €
- FONCTIONNEMENT
 - Dépenses : 50 533.00 €
 - Recettes : 50 533.00 €

VOTE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE ASSAINISSEMENT 2011

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents vote les propositions nouvelles du budget supplémentaire assainissement de l'exercice 2011.

- INVESTISSEMENT
 - Dépenses : 0.00
 - Recettes : 0.00
- FONCTIONNEMENT
 - Dépenses : 781.00 €
 - Recettes : 781.00 €

DROITS DE PRÉEMPTION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens référencés ci-après :

- Section G n° 1176 « 33 Route de Loing »
- Section G n° 1915 « L'Érable »

URY D'ASSISES

Ont été tirés au sort Messieurs Bernard MENNETEAU, Gilbert DELHOUME et Mademoiselle Aurélie LUCQUIAUD

CONTRAT D'ABONNEMENT AUX PROGICIELS DE LA GAMME COLORIS

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de contrat d'abonnement aux progiciels de la gamme COLORIS n° CR86-1106-262 PACK OPTIMA (sans hébergement), pour le maintien du bon fonctionnement des progiciels, les mises à jours et la mise à disposition dès leur disponibilité, des nouvelles versions conformes aux réglementations régissant la matière traitée. Le contrat est proposé pour un montant annuel de 1 169.42 € HT, révisable chaque année.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte le présent contrat conclu pour une période du 11/06/2011 jusqu'au 31/12/2011. Renouvelable pour les 3 années suivantes sauf dénonciation effectuée par la commune. Un courrier sera adressé chaque année, à la commune par la Société COSOLUCE.
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'abonnement et les avenants.

TRAVAUX DE BATIMENTS

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de

- **COMMANDER :**
 - Des cloisons pour les WC enfant de l'école maternelle pour un montant de 737 € à CEDEO.
 - La charpente de l'auvent du garage à la SICOB pour un montant de 1 041 €.
- **FAIRE CHIFFRER**
 - Les travaux à effectuer au logement communal puis en définir les priorités.

ASSAINISSEMENT DE SAVIGNÉ – MODIFICATION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE BASSE TENSION « CHEMIN DES PÊCHEURS » STATION D'ÉPURATION.

Dans le cadre des travaux de raccordement du bourg et de la ZA de Savigné à la future station d'épuration de Civray et l'extension du réseau d'assainissement sur la commune de Savigné, Monsieur le Maire fait savoir au Conseil Municipal qu'une modification de réseau électrique BT est indispensable « Chemin des Pêcheurs » et donne lecture du devis proposé par SRD Réseaux de distribution pour un montant de 6 682.47 € TTC. D'autres propositions de SRD seront soumises au Maître d'œuvre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Dit que le devis proposé pour un montant de 6 682.47 € TTC constituera le montant maximum attribué à la réalisation des travaux.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour retenir la proposition la mieux adaptée et signer les documents nécessaires.

SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de se prononcer sur le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale – SDCI- adressé aux collectivités par le Préfet le 10 mai 2011.

Monsieur Le Maire rappelle la proposition du préfet qui consiste à faire adhérer le SEA SUD VIENNE au SIVEER et qu'à défaut d'avis émis dans les 3 mois à réception du projet, celui-ci sera réputé favorable.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le SEA SUD VIENNE lors de la réunion du comité syndical en date du 17 juin 2011 a émis à l'unanimité un avis défavorable à l'adhésion au SIVEER.

Il propose en conséquence au Conseil Municipal d'émettre un avis défavorable à l'adhésion au SIVEER

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents

- Décide d'émettre un avis défavorable à l'adhésion du SEA SUD VIENNE au SIVEER.

REPLACEMENT DES TAPIS A LA BIBLIOTHÈQUE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de remplacer les tapis usagés de la bibliothèque par des coussins, en mousse recouverte de PVC, pour un montant de 286.92 € TTC.
- Inscrit la dépense en investissement, vu la durée d'utilisation du matériel.

DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE A LA DÉLIBÉRATION N° 2011/0207– CONVENTION DE PASSAGE DE CANALISATIONS PUBLIQUES EN TERRAINS PRIVÉS.

Monsieur le Maire aux membres du Conseil Municipal,

Par délibération n° 2011/0207 en date du 24 février 2011, nous avons entérinés les conventions de passage de canalisations signées avec les propriétaires concernés. Il s'avère que la parcelle section G n° 1918 n'existe pas, la parcelle concernée est la G 1922 appartenant à Monsieur Michel BROSSARD. La convention de passage signée avec ce dernier pour la parcelle G 1918 est donc nulle. Hormis la numérotation de la parcelle, aucune autre modification n'est à apporter à la convention.

Par suite et afin de rectifier la délibération n° 2011/0207 du 24 février 2011, il y a lieu d'établir une délibération modificative.

Au vu de ces éléments, je vous demande de donner votre accord sur cette modification et d'autoriser la rédaction et la signature d'une nouvelle convention avec Monsieur Michel BROSSARD pour la parcelle section G n° 1922.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents

- Donne son accord pour modifier la délibération en sens. A savoir : « Monsieur Michel BROSSARD pour la parcelle section G 1922 ». Les autres points de la délibération n° 2011/0207 du 24 février 2011 étant inchangés.
- Autorise Monsieur le Maire à rédiger et à signer une nouvelle convention avec Monsieur Michel BROSSARD pour la parcelle section G n° 1922.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC – RÉVISION DU LOYER COMMUNAL : Ces points sont reportés à la prochaine réunion du Conseil Municipal, aucune donnée ce jour. Défaillance de la connexion internet.

QUESTIONS DIVERSES

➤ ÉCOLE

- * Le Conseil est d'accord pour la réalisation du bac à sable, le budget attribué est de 1 500 € TTC.
- * Le Conseil propose le jeudi 30 juin à 11h45 pour la remise des prix aux élèves de CM2.
- * Vérifier le circuit électrique du groupe scolaire.
- * Monsieur Vaillier fait savoir qu'il est invité par les parents d'élèves avec l'accord de la directrice à assister à la réunion du conseil d'école du 28 juin au sujet de la réalisation du bac à sable et demande l'avis du conseil. Celui-ci estime que dans un premier temps cela concerne les délégués de la commission des affaires scolaires qui sont également conviés à cette réunion. Les modalités pour la réalisation seront étudiées ultérieurement.

➤ PERSONNEL COMMUNAL

- * Le Conseil donne un accord de principe à la demande de Madame Marie-Christine SIMONNET, afin que la commune prenne en charge les frais d'accompagnement dans sa démarche de certification par la voie de la V.A.E. du CAP de cantinière.